



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort

2 place de la révolution française - CS 239 - 90004 BELFORT CEDEX

Téléphone : 03 84 21 98 50

Fax : 03 84 21 98 56

Mail : ddetspp-services-veterinaires@territoire-de-belfort.gouv.fr

Site internet de l'État du territoire de Belfort : <http://www.territoire-de-belfort.pref.gouv.fr>

**L'influenza aviaire (ou grippe aviaire) est
une maladie animale, virale, très contagieuse.**

Toutes les espèces d'oiseaux, domestiques
ou sauvages sont sensibles à cette maladie.
La forme hautement pathogène provoque
des symptômes pouvant aboutir rapidement
à la mort.

**Les oiseaux migrateurs
constituent un vecteur de
diffusion du virus.**

**INFLUENZA AVIAIRE
« Règles de biosécurité »**

**Je ne fais pas de commerce,
je n'ai que quelques poules.**

Suis-je concerné ?

OUI !!

**Tout détenteur d'oiseaux
est concerné**

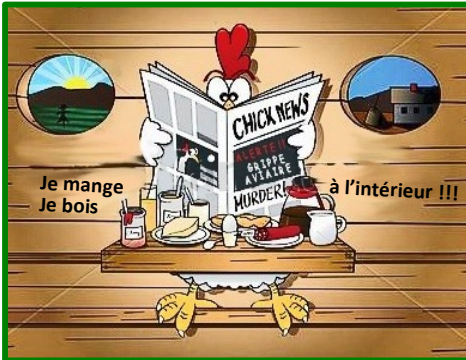


Je fais



Je clôture les parcours et m'assure de l'origine des oiseaux que j'introduis

Je ne mélange pas mes volailles avec les autres animaux et celles de mon voisin



Je distribue les aliments et l'eau à l'intérieur

Je ne stocke pas les aliments à l'extérieur



J'appelle mon vétérinaire dès que je constate que mes volailles ne vont pas bien

J'évite tout contact avec les oiseaux sauvages



Je peux si besoin confiner mes volailles

Je ne laisse pas traîner les cadavres
J'enfouis les fientes et le fumier non assaini



Je ne fais pas

